



Assemblée Générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. : Générale
23 janvier 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 25^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 novembre 2008, à 10 heures

Président : M. Hoppe (Vice-Président..... (Allemagne)

Sommaire

Point 48 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la conférence d'examen de 2008 (*suite*)

Point 47 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

a) Commerce international et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-58767 (F)



En l'absence de Mme Ogwu (Nigéria), M. Hoppe (Allemagne), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 48 de l'ordre du jour: Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la conférence d'examen de 2008 (suite) (A/63/345; A/C.2/63/L.19 à L. 23)

1. **Le Président** rappelle, qu'à la 23^e séance de la Commission (A/C.2/63/SR.23), il a présenté les projets de décision A/C.2/63/L.19 à L. 23. Aux termes de l'un de ceux-ci (A/C.2/63/L.20) l'Assemblée générale recommanderait que la Conférence internationale d'examen adopte le règlement intérieur provisoire de la Conférence figurant dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général (A/63/345). À la même séance, une délégation a exprimé sa préoccupation au sujet du libellé de l'article 61 du règlement intérieur provisoire. Des consultations ont été tenues et la nouvelle version ci-après de la deuxième phrase de l'article 61 a été formulée :

« Conformément à la résolution 62/187 de l'Assemblée générale, les institutions financières et commerciales internationales, en particulier les principales institutions participant au processus de financement du développement, sont invitées à participer, conformément à ce qui s'est passé à l'occasion de la Conférence de Monterrey, tenue au Mexique en 2002. »

Il engage les délégations à considérer favorablement l'amendement proposé, afin que la Commission puisse se prononcer sur les cinq projets de décision au cours de sa séance de l'après-midi

2. **Mme Navarro Barro** (Cuba) dit que, s'il est vrai que l'amendement à la deuxième phrase de l'article 61 du règlement intérieur provisoire élimine beaucoup des inquiétudes de sa délégation, elle aura tout de même besoin de consulter de nouveau sa capitale. Elle exprime toutefois l'espoir, qu'il sera possible d'adopter le projet de décision en question à la séance de l'après-midi.

Point 47 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (suite)

a) **Commerce international et développement** (A/63/15 (parties I-IV) A/63/168 et A/63/324; A/C.2/63/3)

3. **Mme Puri** (Secrétaire générale adjointe par intérim de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) présente le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/63/324). Depuis la publication du rapport au mois d'août, l'économie mondiale et les pays en développement ont subi un certain nombre de crises. Le monde se trouve sur le seuil d'un ralentissement économique prolongé, voire d'une récession, avec les incidences majeures que cela aurait pour le commerce international et le développement, les perspectives d'expansion des pays en développement et la réalisation opportune des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Notant que l'année 2008 a été surnommée « l'année du développement », elle dit que la douzième session de la CNUCED, tenue à Accra au mois d'avril, et la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à New York au mois de septembre, ont fourni une occasion non seulement de faire le point de la situation, mais aussi d'affronter les défis actuels et de façonner une coopération et des politiques internationales utiles. Il en sera de même pour la Conférence d'examen de Doha.

4. La crise actuelle a été précédée d'une période soutenue de croissance de la production dans le monde, en particulier dans les pays en développement, y compris ceux d'Afrique. Comme il est noté dans le rapport du Secrétaire général, en 2007, les exportations de marchandises des pays en développement et leur part des exportations mondiales de marchandises ont augmenté et les flux d'investissement étranger direct (IED) vers ces pays ont atteint un niveau record. Le commerce est donc devenu une source majeure de financement du développement et un moteur de la croissance, permettant à un nombre croissant de pays en développement d'élever leurs revenus, de réduire la pauvreté, de promouvoir le plein emploi de créer des emplois productifs, et d'améliorer les rapports et l'équité entre les sexes. L'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la CNUCED, a annoncé l'apparition de quelques pays en développement

comme propulseurs régionaux et mondiaux du commerce et de l'investissement. L'apparition d'un nouveau moteur qui stimule le commerce, le développement et une deuxième vague de mondialisation a donné un deuxième souffle au commerce, à l'investissement et à la coopération économique Sud-Sud.

5. Sur cette toile de fond positive, les crises alimentaire, énergétique et financière représentent une menace aux progrès du commerce et exercent une influence négative sur les capacités de production et l'infrastructure ainsi que sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est l'interaction entre ces crises qui est particulièrement préoccupante. La spéculation a contribué aux prix élevés de la nourriture et de l'énergie, en amplifiant les variations de prix et amenant ainsi les détenteurs de portefeuille à investir sur les marchés des denrées alimentaires et du carburant à la recherche de revenus supérieurs. Maintenant que le monde est à deux doigts d'un krach financier et que les investisseurs ont abandonné ces marchés, les prix de la nourriture et du pétrole sont en train de tomber. A présent, la baisse du prix des produits de base cause des problèmes aux pays en développement et nous rappelle que les crises de la nourriture et du carburant n'ont pas disparu.

6. Tandis que le système financier mondial s'effondre, la finance est comprimée, avec des répercussions négatives pour la croissance économique. Le manque de liquidité, l'étranglement du crédit, la perte de confiance des investisseurs et les fluctuations des taux de change ont affecté les vraies économies des pays en développement et des pays à économie de transition, faisant peser la menace d'une récession économique mondiale et prolongée. Cette situation a ébranlé le dynamisme économique du Sud et compromis sa croissance liée au commerce, l'exposant à de nouvelles vulnérabilités et à de nouveaux chocs. Bien qu'il soit un peu tôt pour se prononcer, un certain nombre de données empiriques et de tendances suivies par la CNUCED indiquent que le monde est en train de connaître une chute de la consommation et de la demande dans les pays développés et dans les « locomotives de croissance régionales et mondiales » du Sud. Cette chute affectera la production et l'exportation des produits de base, des produits manufacturés et des services dans la plupart des pays en développement. Par ailleurs, on prévoit que l'IED tombera de 40 %.

7. Il ne peut y avoir de véritable découplage entre les pays en développement et la crise qui sévit sur les marchés financiers des pays avancés. Les pays en développement seront cependant affectés de façons différentes en fonction de leur degré d'exposition aux marchés financiers, de leurs relations internationales en matière de commerce et d'investissement, de la situation de leurs comptes courants, de leurs structures économiques et de la solidité de leurs institutions. Ceux de ces pays qui possèdent les plus grandes réserves de devises, des marchés nationaux vastes et bien réglementés, une économie diversifiée et des excédents budgétaires et de compte courant seront les moins touchés. Mais ceux qui ont dépendent de l'exportation de deux ou trois produits de base devront faire face au double impact d'une diminution de la demande et d'une baisse des prix. Parmi les secteurs affectés figurent les produits agricoles, la sylviculture et les produits horticoles, les produits marins, les minéraux et les métaux, ainsi que le pétrole et le gaz. La diminution de la demande s'explique aussi par le fait que les secteurs manufacturiers et les services qui utilisent ces produits stagnent ou se sont contractés.

8. Plusieurs secteurs manufacturiers dans lesquels les pays en développement ont un avantage absolu ou relatif sont aussi affectés par la stagnation de la demande des États-Unis et de l'Europe que d'autres « moteurs » du monde en développement ne peuvent compenser. Cette situation n'affecte pas seulement les centres de fabrication et d'exportation asiatiques; elle affectera aussi, en toute probabilité, les exportations de matières premières et de produits intermédiaires des pays en développement d'Afrique et d'Amérique latine.

9. Il est probable que la chute de la demande et la compression du marché du crédit s'étendront des pays développés aux pays en développement par le biais des systèmes et réseaux mondiaux de partage de la production dans les secteurs manufacturiers clés. De plus, l'étranglement du crédit pourra affecter le secteur dynamique des petites et moyennes entreprises des pays en développement, qui représentent une part importante et croissante de la production et des exportations. Cela est notamment vrai des secteurs du textile, des vêtements et de l'automobile qui connaissent un ralentissement. Les machines et les machines-outils, les produits pétrochimiques, les appareils électriques et électroniques, les ordinateurs et le matériel des technologies de l'information et des

communications (TIC), l'acier et les produits sidérurgiques, ainsi que les jouets et les articles de loisir comptent parmi les exportations industrielles des pays en développement qui seront affectées.

10. Même sans tenir compte de l'épidémie survenue dans les services financiers, où l'impact sur les pays en développement est proportionnel à leur degré d'exposition à l'épicentre de la crise et à leur niveau de protection, l'investissement national et international dans les services d'infrastructure sera probablement limité. La chute spectaculaire des commandes et des coûts du fret au cours des dernières semaines montre l'étendue des répercussions de la crise financière dans les secteurs du commerce et des transports. Les commandes de construction navale et l'investissement dans les ports ont aussi diminué. Les services de tourisme dont dépendent un grand nombre de pays en développement, y compris les moins avancés, ont subi un effet immédiat. Il y a des signes que les exportations de services informatiques (mode 1 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)) et le mouvement temporaire de travailleurs qui se rendent de pays en développement vers les pays développés et vers d'autres pays en développement pour fournir des services (mode 4) sont aussi affectés. Ce dernier phénomène est attesté par la chute des transferts de fonds envoyés des États-Unis et d'Europe vers certains pays d'Amérique latine.

11. D'une part, les vagues successives de libéralisation unilatérale et multilatérale du commerce ont eu pour résultat un abaissement sans précédent des barrières tarifaires. D'autre part, les mesures non tarifaires ont proliféré, limitant l'accès au marché et l'entrée des biens et services de pays en développement. Les crises alimentaire, pétrolière et financière, l'incertitude économique et liée à l'emploi et les mesures relatives au changement climatique produisent une pléthore de restrictions en matière d'importation et d'exportation de même que des positions protectionnistes, qui doivent être suivies, contrôlées et combattues.

12. Passant aux leçons dont il faut s'inspirer pour les futures politiques stratégiques en matière de commerce et de développement, elle dit qu'il reste tout à fait vrai que l'expansion du commerce est un moteur de la croissance et du développement. C'est un outil qui permet la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Les pays doivent faire attention à ne pas retomber dans l'unilatéralisme et le protectionnisme.

13. En deuxième lieu, le système commercial multilatéral doit être maintenu et renforcé. Il ne faut épargner aucun effort pour conclure le Cycle de Doha et aboutir à un système commercial plus libre, plus équitable et plus axé sur le développement. Le Cycle a fourni des occasions uniques de réformer et rééquilibrer le système existant en ouvrant davantage les marchés aux exportations des pays en développement dans les secteurs de l'agriculture, des produits manufacturés et des services; en réduisant fortement les subventions agricoles; en modernisant les règles du commerce et en en garantissant la neutralité et l'équité; et en mobilisant le soutien à une capacité d'offre compétitive et à l'infrastructure liée au commerce par le biais de l'Initiative Aide pour le commerce et d'autres mécanismes d'appui. Même s'il ne peut résoudre tous les défis au développement, le système commercial multilatéral apporte, à lui seul, une contribution importante et nécessaire pour relever ces défis à moyen et à long termes.

14. En troisième lieu, l'effondrement du Cycle de Doha doit être considéré comme un revers temporaire. Les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent faire le maximum pour reprendre les négociations et tenir la promesse du Cycle en matière de développement. Le système commercial multilatéral doit être maintenu comme la pierre angulaire de la gouvernance commerciale mondiale et comme un rempart contre les sentiments protectionnistes émergents et les conflits commerciaux. Des accords de commerce régionaux et bilatéraux doivent compléter ce système et soutenir eux-aussi le développement.

15. En quatrième lieu, les crises récentes ont démontré la nécessité d'une gouvernance et de règles mondiales efficaces non seulement dans le système commercial, mais aussi dans les systèmes financier et monétaire. Ces structures et processus de gestion doivent être constitués avec la pleine participation des pays en développement à l'établissement de l'ordre du jour, à la prise de décisions et à l'élaboration des règles, dans le véritable esprit du multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la réalisation de ce changement.

16. En cinquième lieu, l'interdépendance économique mondiale— dont l'existence a été réaffirmée par les crises récentes et leur impact mondial — requiert une plus grande cohérence aux niveaux national, régional et international, entre les pays développés et les pays en développement, et entre les politiques de coopération

dans les domaines commercial, financier, monétaire, technologique et développemental.

17. En sixième et dernier lieu, il est plus nécessaire que jamais d'œuvrer pour l'établissement d'un partenariat mondial plus efficace pour le développement, notamment dans le contexte de l'objectif 8 des objectifs du Millénaire pour le développement. Les crises alimentaire, énergétique et financière et les réponses au changement climatique requièrent le renforcement de l'aide publique au développement (APD), l'allègement de la dette et le transfert de technologie, de manière que les pays en développement puissent se doter d'une résilience économique et reprendre leur progrès dans le domaine du commerce et du développement. A cet égard, les mesures anti-récession et des programmes de stimulation économique doivent viser non seulement à stimuler la consommation des pays développés mais aussi à améliorer le pouvoir d'achat des pauvres et à élever leur capacité de production. Une action de cette nature fournirait une source exponentielle de demande, et la croissance de la production et du commerce, au profit de tout.

18. **M. Bhattacharya** (Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant les rapports du Conseil du commerce et du développement (A/63/15 Parts I-IV) déclare que l'Accord d'Accra, que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté à sa douzième session, est un programme redynamisé à multiples facettes pour la CNUCED. En ce qui concerne la crise financière actuelle, le Conseil a examiné la nécessité de renforcer la supervision et la réglementation financières, un cadre multilatéral de gestion des taux de change et de commerce, et une réponse macroéconomique politique coordonnée au niveau international. Tout programme qui ne comporte pas ces éléments ne pourra optimiser la croissance mondiale ou réduire la possibilité d'une récession mondiale.

19. À la suite de la crise financière, les flux d'APD risquent de diminuer auquel cas les engagements de financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne seront pas remplis. Il est vrai que l'APD a augmenté mais cette augmentation est due à l'allègement de la dette et elle ne contribue pas au développement de la capacité de production. Si le flux d'APD n'est pas protégé et qualitativement et

quantitativement renforcé, les OMD, notamment les objectifs relatifs à la pauvreté, ne seront pas atteints.

20. On a quelque peu débattu d'une réforme des institutions de Bretton Woods, qui aboutirait à un « deuxième Bretton Woods », mais il faut examiner avec soin les conséquences éventuelles d'une réforme de cette nature. Un certain nombre de vieilles institutions ayant échoué dans leur rôle qui consiste à assurer une supervision et une stabilité financière mondiales, il faudrait peut-être à présent songer à un nouveau type d'institutions plutôt qu'à une réforme de celles qui existent. Les participants à la réunion du Groupe des Vingt (G-20) à Washington ont été tout à fait confus sur cette question, car il semble qu'ils se trouvent devant un conflit d'intérêt lorsqu'il s'agit de faire place aux victimes du problème plutôt qu'à ceux qui l'ont créé. Ce fait souligne la nécessité d'un effort inclusif. La crise de 2008 peut en fait constituer un tournant pour le développement si les leçons apprises sont utilisées pour améliorer l'ensemble du système économique et financier mondial.

21. La crise alimentaire n'est pas un problème urgent à court terme, mais plutôt un échec du développement à long terme. Il note, en particulier, que les ressources dirigées au développement agricole ont été insuffisantes. Le marché des matières premières doit être stabilisé; un système plus prévisible et transparent récompenserait les producteurs et ne mettrait pas en péril le consommateur.

22. Une fois que le nouveau Gouvernement des États-Unis sera en place et que les élections auront été tenues dans l'Union européenne et en Inde, il pourra y avoir un mandat politique plus solide pour le Cycle de Doha, mais cela ne signifie pas que les délibérations ne doivent pas se poursuivre sur d'autres problèmes en suspens. Il est crucial de parvenir à une conclusion rapide du Cycle de Doha, mais cela ne doit pas se faire au détriment des engagements de développement déjà pris. En traitant la question de l'accès au marché des biens et services, en donnant l'égalité des chances en matière de commerce et en rééquilibrant les règles pour créer, dès que possible, l'espace politique nécessaire pour les activités de développement, on enverrait un signal positif puissant à la communauté économique mondiale.

23. Les inquiétudes en matière d'investissement sont un aspect du commerce qu'il ne faut pas négliger. Après une hausse sensible en 2007, les flux mondiaux

d'IED connaissent un nouveau ralentissement qui affectera les pays les moins avancés. Soulignant l'importance des partenariats public/privés, il dit que l'investissement public doit être proportionné à celui des sociétés transnationales dans un cadre régulateur transparent au sein de chaque pays.

24. Les pays les moins avancés ont réalisé de grands progrès par rapport à la décennie précédente, mais ce progrès a été irrégulier et extrêmement fragile. Leurs accomplissements dans les secteurs de la croissance, de l'investissement et de la réduction de la pauvreté doivent être protégés. Des stratégies spécifiques de développement, y compris des programmes d'encouragement, des mesures de promotion de la productivité et des réformes institutionnelles, doivent être mises en œuvre pour surmonter les problèmes de l'offre de ces pays, notamment en Afrique subsaharienne. Le Conseil du commerce et du développement souligne la nécessité d'une coopération Sud-Sud ainsi que de l'Initiative Aide pour le commerce. Il faut accorder aux produits d'Afrique qui arrivent dans les pays développés un plus grand accès au marché et à des conditions beaucoup plus favorables.

25. Le Conseil a exprimé sa profonde inquiétude devant le processus de développement qui se produit en Palestine, et qui est caractérisé par une détérioration de l'infrastructure et de la capacité de production ainsi que par une insécurité alimentaire croissante. Il faut donner à l'Autorité palestinienne suffisamment de liberté pour mettre en œuvre des politiques appropriées en matière financière, monétaire, commerciale et de taux de change en vue de servir ses besoins de développement.

26. Le Conseil s'est attaqué à trois grands problèmes: le vrai danger que les OMD pourraient ne pas être pleinement réalisés, le rôle de l'État, et le besoin d'un multilatéralisme nouveau, renforcé, coordonné et cohérent. Il ne suffit pas de créer des modalités de financement spéciales. Il est nécessaire de faire de la réalisation des OMD une partie intégrante du cadre général de développement. Quant au rôle de l'État, il faut reconnaître la prémisse d'un État habilitant — un État qui traiterait les échecs du marché, mais serait aussi proactif en matière de développement — à mesure que le paradigme du développement progresse. Tandis que les banques privées du monde sont en train d'être nationalisées avec l'argent public, il faudrait songer sérieusement à trouver une combinaison appropriée entre un État habilitant et un marché social

efficace. Enfin, le multilatéralisme ne réussira pas si les problèmes d'importance mondiale ne sont débattus que par un petit groupe et sans la participation des nouvelles économies émergentes et des pays à faible revenu qui ont un enjeu considérable dans le futur du développement. Le multilatéralisme requiert aussi un équilibre entre les droits et les obligations. La crise actuelle doit être analysée convenablement afin que l'on puisse en tirer la leçon et faire bon usage des possibilités qu'elle offre.

27. **M. Alim** (Bangladesh) voudrait savoir quels problèmes, en plus du mécanisme de sauvegarde spéciale pour l'agriculture, ont causé l'effondrement du Cycle de négociations de Doha au mois de juillet. Quelle étape a été atteinte dans les négociations et les participants seront-ils bientôt en mesure de retourner à la table des négociations?

28. **Mme Puri** (Secrétaire générale adjointe par intérim de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) dit que, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/63/324), les problèmes qui font l'objet des négociations couvrent un certain nombre de secteurs mais que l'accent, lors de l'effondrement, était sur les problèmes relatifs à l'agriculture et à l'accès au marché pour les produits non agricoles. S'il est vrai que la cause immédiate de l'effondrement a peut-être été le désaccord sur le mécanisme de sauvegarde spéciale et les questions politiques apparentées, plusieurs autres problèmes n'ont pas été résolus; certains n'ont même pas été discutés. Si les négociations avaient continué, elles se seraient peut-être heurté à un obstacle plus tard. Des progrès ont toutefois été réalisés sur certains problèmes clés et il est regrettable qu'un accord sur ces problèmes n'ait pas été finalisé. Les efforts ont été axés plus sur la conclusion d'un accord global que sur la construction d'une masse critique d'accord sur l'agriculture et l'accès au marché pour les produits non agricoles auxquels d'autres problèmes importants auraient alors pu être ajoutés.

29. **M. Bhattacharya** (Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) signale que c'est seulement après que la mini-réunion ministérielle avait commencé que l'on s'est rendu compte que le mécanisme de sauvegarde spéciale serait si contentieux. En tout état de cause, on craignait que

ce problème conduirait à la remise en cause d'engagements existants. Les solutions techniques existent, mais l'accord politique sur les tarifs consolidés n'a pas été conclu. Il convient avec Mme Puri que d'autres importantes questions problématiques, comme les subventions sur le coton, l'érosion des préférences ou la création de quotas, auraient pu apparaître plus tard au cours des négociations.

30. Le problème secondaire consiste dans l'équilibre entre le problème de l'agriculture et de l'accès au marché pour les produits non agricoles, et le reste de l'ordre du jour. La conférence sur les services tenue pendant la réunion mini-ministérielle visait à atteindre un équilibre dans le cadre d'une seule entreprise; cependant, des inquiétudes sectorielles sont apparues en ce qui concerne l'agriculture et l'accès au marché pour les produits non-agricoles, sur l'étendue de l'accès au marché pour les services.

31. Le troisième problème est apparenté au processus de négociation lui-même. Les pays se sont regroupés en une série de cercles concentriques, un petit groupe central espérant parvenir à un accord et l'étendre au groupe le plus large. Le Groupe des Huit (G-8) ne pouvant s'entendre, tout a été jeté par-dessus bord, y compris les questions qui avaient fait l'objet d'un accord. En reprenant les négociations, il faudrait consolider les acquis et trouver un processus adéquat, inclusif et transparent adapté aux problèmes mondiaux actuels.

32. **Le Président** invite la Commission à engager un débat général sur cette question.

33. **Mme Greenaway** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et Chine, prend acte avec intérêt de la déclaration de M. Bhattacharya selon laquelle la reconstruction du système financier international doit être un effort mondial sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et requiert la participation de tous les pays.

34. Le commerce d'exportation est une source importante de financement de la croissance et du développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays sortant de conflits et les pays d'Afrique, et il est essentiel à l'accomplissement des objectifs de développement convenus au niveau international y compris les OMD. L'effet combiné des crises alimentaire, énergétique et financière a fait d'une

récession en 2009 une véritable possibilité, au lieu de simplement « faire planer des incertitudes sur l'économie mondiale », comme le dit le rapport du Secrétaire général (A/63/324, par. 2). La croissance du commerce d'exportation au cours des dernières années est intervenue en dépit -et non en raison- des règles mondiales actuelles qui régissent le commerce international. Des règles mal équilibrées ont permis aux pays développés de continuer à accorder des subventions qui altèrent le commerce, surtout dans le secteur agricole, ce qui a entravé la croissance des exportations agricoles de la majorité des pays en développement. Les barrières non-tarifaires et les crêtes tarifaires sont aussi restées en place.

35. Le Groupe de 77 et Chine a accepté une résolution de procédure à la Deuxième Commission au titre du point relatif au commerce et au développement, dans l'espoir d'un bon résultat dans la section « commerce » du document de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey : Il est essentiel de s'entendre sur la meilleure façon de réaliser les objectifs de développement principalement liés au commerce.

36. Le Groupe des 77 et Chine prend acte du rapport de la douzième session de la CNUCED et considère que cette session a été un grand succès, en dépit du fait que, contrairement à la dixième session de l'an 2000, son succès n'a pas suffi à relancer le Cycle de Doha. Le Groupe accueille toutefois favorablement ses recommandations et attend avec impatience que des ressources soient allouées pour leur application.

37. **M. Valenzuela** (Communauté européenne), s'exprimant au nom de l'Union européenne; de la Croatie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats ; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association; ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le libre commerce est un moteur puissant du développement, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. L'Union européenne exhorte tous les États Membres à voir dans la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey une occasion de réaffirmer l'importance du Consensus de Monterrey et de reconnaître le rôle vital

du commerce dans la promotion du développement durable. L'Union européenne poursuivra ses efforts pour garantir que les bienfaits du commerce seront partagés entre les pays développés et les pays en développement, et encourage la communauté internationale à faire de même.

38. La première priorité en matière de politique commerciale consiste à parvenir à une conclusion ambitieuse, complète et équilibrée des négociations de Doha relatives au développement, qui tienne compte des besoins et des intérêts des pays en développement. Il y a de nombreux avantages à tirer du Programme de Doha pour le développement; d'autre part, ce sont les pays en développement et surtout les pays les moins avancés qui paieraient, d'une façon disproportionnée, le prix d'un échec ou d'une inaction prolongée.

39. S'il est vrai que les dernières négociations du Cycle de négociations de Doha pour le développement ont été quelque peu décevantes, l'Union européenne reste déterminée à conduire, aussi rapidement que possible, ce processus à son terme. Il engage donc tous les participants aux négociations à intensifier leurs efforts pour conclure sans tarder le Cycle de Doha, et les principales parties prenantes, y compris les économies émergentes, à faire preuve de l'engagement politique et de la flexibilité nécessaires dans ces négociations.

40. L'Union européenne continue à s'efforcer d'assurer que le commerce contribue au développement. En plus de promouvoir de substantiels flux bidirectionnels de commerce avec les pays en développement, elle reconnaît que l'intégration régionale de ces pays est un important instrument politique pour améliorer leur compétitivité sur les marchés internationaux en créant de plus grands marchés régionaux et en améliorant le climat général des affaires. L'Union européenne continue aussi d'accorder aux pays en développement d'importantes préférences commerciales non réciproques, sur une base autonome, par le biais de son Système généralisé de préférences.

41. Un des moyens importants d'améliorer les effets positifs du commerce sur l'économie des pays en développement consiste dans l'Initiative Aide pour le commerce. Cette initiative est manifestement essentielle pour aider les pays en développement les plus faibles et les moins compétitifs à exploiter pleinement le potentiel du commerce et à engendrer la

croissance économique, le développement durable et la réduction de la pauvreté. Ayant lancé l'année dernière sa propre Stratégie d'Aide pour le commerce, l'Union européenne restée déterminée à améliorer la qualité et l'ampleur de ce mécanisme et exhorte tous les autres donateurs à prendre des mesures similaires.

42. **M. Alim** (Bangladesh), s'exprimant au nom des pays les moins avancés, qui appuie la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et Chine, souligne que les crises mondiales actuelles font courir de graves risques au développement. Pour les éviter, il y a lieu d'adopter des mesures politiques appropriées; le commerce international peut jouer un rôle catalytique dans cet égard.

43. Tandis que les pays industrialisés et certains pays en développement ont bénéficié des avantages de l'intégration dans le système commercial international, beaucoup d'autres, surtout les pays les moins avancés moins pays en développement, n'en ont pas bénéficié. Il est crucial de tenir compte des besoins de ces pays pour les intégrer entièrement dans le système. Il engage les pays développés qui ne l'ont pas encore fait d'accorder, de façon durable, un accès au marché immédiat, prévisible, et exempt d'impôts et de quotas, à tous les produits provenant des pays les moins avancés, avant même la conclusion du Cycle de Doha pour le développement. Il est crucial d'établir un calendrier et des procédures clairement définies pour parvenir à un accès total au marché pour ces pays. Il faudrait, en outre, mettre en place un mécanisme concret pour contrôler et suivre la mise en œuvre des engagements relatifs à l'accès au marché, y compris ceux concernant la simplification des règles d'origine.

44. Les pays les moins avancés sont de plus en plus marginalisés dans le commerce Sud-Sud. Il engage vivement à accorder un accès au marché en franchise de droits et hors quota aux exportations des pays les moins avancés et lance un appel en faveur de la conclusion rapide du troisième cycle de négociations dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement. Pour conclure, avec succès, le Cycle de Doha pour le développement, il faut que les négociations sur les services aboutissent. Une priorité spéciale doit être accordée aux modes et aux secteurs d'exportation favorables aux pays les moins avancés. Il exhorte les pays en développement à libéraliser leurs marchés pour les fournisseurs de services des pays les moins avancés dans le mode 4 de l'Accord général sur le commerce

des services (AGCS). Par ailleurs, les marges de préférence sont continuellement érodées pour les pays les moins avancés. Un mécanisme efficace doit être établi pour atténuer les effets négatifs potentiels d'initiatives tarifaires sectorielles.

45. L'élimination de barrières douanières n'est pas, à elle seule, suffisante pour assurer le développement des pays les moins avancés. L'application efficace de l'Initiative Aide pour le commerce est aussi nécessaire et elle doit être accompagnée d'un financement additionnel, non conditionnel et prévisible. Il est extrêmement important d'augmenter, sur une base pluriannuelle, les contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré pour permettre à tous les pays les moins avancés, y compris les pays sans littoral de bénéficier de ses avantages.

46. Les pays les moins avancés doivent pouvoir accéder pleinement et à des prix abordables aux technologies et au savoir-faire les plus avancés. Le régime international de la propriété intellectuelle, sous sa forme actuelle, tend à favoriser les producteurs et détenteurs de droits de propriété intellectuelle, qui résident principalement dans les pays avancés. Il lance un appel en faveur de l'instauration d'un régime qui aide plutôt les pays les moins avancés à atteindre leurs objectifs. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce doit garantir la révélation obligatoire de la source et de l'origine des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles connexes.

47. Un nombre considérable de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés n'étant pas membres de l'OMC, cette organisation doit cesser de soulever des problèmes non-commerciaux pour ce qui est de l'adhésion de ces pays. Il demande la mise en place d'un mécanisme obligatoire pour l'adhésion rapide des pays les moins avancés et prie instamment les membres de l'OMC à garantir l'adhésion de ces pays en exigeant seulement qu'ils s'acquittent des engagements qui sont en rapport avec leur niveau de développement. Bien que l'échec des négociations du Cycle de Doha pour le développement entraîne des coûts d'opportunité importants, surtout pour le développement des pays les moins avancés, il n'y a pas de meilleure solution pour mettre en place un système commercial multilatéral plus équitable et efficace; les négociations doivent reprendre dès que possible. Le Cycle de Doha pour le développement offre une occasion unique d'intégrer le développement dans le

système commercial multilatéral. Une forte direction politique, un engagement ferme et une flexibilité continue de la part des parties prenantes seront essentiels pour la conclusion des négociations.

48. **M. Wolfe** (Jamaïque), parlant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'aligne avec la déclaration au nom du Groupe des 77 et Chine, dit que la confluence des crises mondiales risque de marginaliser davantage les petits pays en développement insulaires et d'entraver leur intégration efficace dans l'économie mondiale. Cette intégration pourrait vraiment soutenir les efforts que les pays de la CARICOM déploient pour parvenir au développement durable et réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD.

49. Il exprime sa préoccupation devant l'effondrement récent des négociations à l'OMC et appelle de ses vœux le succès du Cycle de Doha pour le développement, exhortant les principales parties au négociations à faire preuve de suffisamment de flexibilité et volonté politique pour faciliter le succès des négociations et aussi à renouveler leur attachement à un système commercial multilatéral qui favorise le développement tout en reconnaissant la diversité des pays du point de vue de leur niveau de développement et de la dimension de leur économie. L'échec persistant des négociations visant à conclure le Cycle va probablement aggraver la fragmentation du système commercial international.

50. La dimension du Cycle de Doha relative au développement devrait inclure l'amélioration de l'accès aux marchés dans les secteurs d'exportation qui intéressent la région de la CARICOM ; la reconnaissance des asymétries qui existent entre les pays en développement et les pays développés; la sensibilité aux inquiétudes d'ajustement qui résultent des réformes du commerce et de la libéralisation ; et le soutien sans réserve des propositions mises en avant par les groupes de pays petits et vulnérables. L'amélioration des règles commerciales multilatérales accroîtrait l'impartialité. On ne peut attendre des pays de la CARICOM qu'ils fassent des concessions au-delà de leurs moyens dans les négociations relatives à l'accès au marché des produits agricoles et non agricoles.

51. Il faut donner aux gouvernements des pays de la CARICOM l'espace politique suffisant pour aligner le cadre multilatéral des droits et obligations de membres

de l'OMC avec les objectifs des stratégies nationales de développement. En raison de la dimension de leur économie, les pays de la CARICOM n'ont pas le niveau de compétitivité requis pour bénéficier de la libéralisation du commerce; ont une capacité limitée qui ne leur permet pas de participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales et nécessitent, de ce fait, une assistance technique en matière de commerce; et ont besoin d'un plus ample soutien international pour obtenir des gains soutenus du commerce international. Il lance donc un appel en faveur de l'application intégrale du Programme de travail sur les petites économies pour affronter les problèmes liés au commerce qui entravent la pleine intégration des économies petites et vulnérables dans le système commercial multilatéral.

52. Les pays en développement, notamment les petits pays en développement insulaires, n'ont pas reçu les dividendes économiques attendus de la libéralisation de commerce en raison principalement de la nature de leurs structures nationales de production souvent caractérisées par une production primaire et un manque de diversification. Il est surtout important de s'attaquer au problème du commerce des produits primaires qui intéressent la région des Caraïbes dans le cadre des négociations du Cycle de Doha et il attend avec impatience une solution opportune qui profiterait à tous les producteurs.

53. **M. McMahan** (États-Unis d'Amérique) déclare qu'une croissance économique robuste est nécessaire pour atteindre et maintenir les OMD. Au milieu de l'incertitude des marchés financiers, au lieu de compter sur des mesures protectionnistes, le monde devrait envoyer un signal clair qu'il reste déterminé à ouvrir les marchés et à promouvoir le développement en abaissant les barrières au commerce à travers le globe. Les États-Unis restent déterminés à œuvrer pour le succès des négociations du Cycle de Doha pour le développement. L'élément clé pour atteindre ce résultat continue de consister dans la nécessité de garantir des possibilités appréciables d'accès aux marchés pour l'agriculture, les produits industriels et les services. Pour assurer la croissance économique nécessaire, la réduction de la pauvreté et le développement, tous les acteurs principaux du système commercial mondial — pays développés comme pays en développement — doivent prendre des engagements pour créer de nouveaux flux de commerce, au lieu de nouvelles barrières douanières. Il met aussi en garde contre toute

tentation de copier les discussions qui se déroulent à l'OMC, qui reste le forum approprié pour discuter des problèmes de commerce.

54. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour établir un système commercial international favorable au développement. La dynamisation des négociations du Cycle de Doha pour le développement et l'amélioration du système commercial international permettrait non seulement d'atténuer les effets de la crise financière et de promouvoir la confiance des milieux d'affaires internationaux, mais aiderait aussi les pays en développement à surmonter les défis actuels. Le Cycle de Doha doit se fixer sur le développement en tenant compte du niveau de développement, de l'adaptabilité et des inquiétudes des pays en développement. La communauté internationale, pour sa part, doit faciliter une reprise rapide des négociations afin de donner l'élan nécessaire pour relancer l'économie mondiale. Une stagnation du Cycle de Doha engendrera sans aucun doute un protectionnisme plus intense, aggravant davantage la situation de l'économie mondiale. La Chine continuera à jouer un rôle constructif pour faciliter la reprise des négociations et contribuer à une conclusion globale et équilibrée des négociations.

55. Il engage toutes les parties à faire des efforts concertés pour appliquer l'Accord d'Accra, conclu à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour renforcer les trois principaux piliers de la CNUCED et améliorer l'efficacité de cette organisation à tous les niveaux, afin de lui permettre de jouer un plus grand rôle dans le secteur du commerce et du développement.

56. Depuis qu'elle est entrée à l'OMC, la Chine est devenue une des économies du monde les plus ouvertes, a réduit son taux tarifaire moyen, le portant à 9,8 %, et a importé 4 billions de dollars de marchandises, stimulant le développement du commerce mondial en s'appuyant sur sa propre croissance. La Chine continuera à promouvoir sa forme de coopération économique et commerciale à toute épreuve avec les autres pays.

57. **M. Ibrahim** (Soudan) lance un appel en faveur de l'adoption d'une série complète de politiques et d'initiatives de développement pour garantir la participation efficace de tous les pays, notamment des pays en développement, au système commercial international en vue d'atteindre les objectifs de

développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce faisant, il faudra tenir compte des crises actuelles et émergentes de l'économie mondiale.

58. Avec l'ouverture prochaine de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, toutes les parties doivent assumer leurs responsabilités communes. Se trouvant à mi-chemin, beaucoup de pays, surtout en Afrique, continuent de faire face à des problèmes qui les empêchent d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à la date prévue. Les crises alimentaire et énergétique et le changement climatique ont aggravé les défis, et les systèmes commerciaux internationaux doivent proposer des solutions efficaces pour faire face aux besoins urgents des populations. Sa délégation est très préoccupée par l'échec de « la mini-réunion ministérielle » que l'OMC a convoquée en juillet 2008 pour débloquer la situation en ce qui concerne la réduction du soutien national à l'agriculture dans les pays développés. Le développement économique mondial de 2008 se situant bien en dessous de celui des années précédentes, le ralentissement de l'économie mondiale et d'autres nouveaux défis vont, en toute probabilité, enrayer le développement et l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, entravant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'envolée des prix agricoles, notamment de ceux des denrées alimentaires de base, a créé des défis dans le domaine social et humanitaire ainsi que dans celui du développement. Le changement climatique est aussi une menace humanitaire à long terme, surtout pour les pays en développement car il entraîne des coûts exorbitants. Les partenaires de développement doivent donc jouer un plus grand rôle dans l'établissement d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable.

59. L'agriculture est le secteur principal de l'économie soudanaise et représente 45 % du produit intérieur brut (PIB) et 55 % de l'emploi. La population rurale représente 65 % de l'ensemble de la population du pays. Cela permet à l'économie soudanaise de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale tandis que le Gouvernement d'unité nationale efforce d'atteindre le développement durable, d'éliminer les causes de conflit et de consacrer ses efforts à la reconstruction. Il essaie, depuis 1994, de satisfaire les conditions nécessaires pour adhérer à l'OMC mais ses efforts

n'ont pas été couronnés de succès en dépit de l'adoption de la résolution 60/184 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci se déclare préoccupée que des négociations qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement n'aient pas progressé, ce qui a conduit au non-respect des échéances fixées par le Conseil général de l'OMC dans sa décision. Il exhorte tous les membres de l'OMC à faire de plus grands efforts pour faciliter l'entrée dans cette organisation, sans conditionnalités, des pays en développement notamment des pays les moins avancés et des pays sortant d'un conflit.

60. La réalisation de l'équité dans le commerce international est un objectif commun fondé sur des responsabilités communes mais différenciées. Les États développés doivent formuler des propositions audacieuses conformes à leurs engagements d'accomplir des progrès dans tous aspects des négociations, surtout le secteur agricole. Une solution pratique est nécessaire pour aider les pays en développement à honorer tous leurs engagements, pour mettre en place un partenariat pour le développement, pour garantir l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux, pour promouvoir la transparence et l'équité dans le commerce international et pour adopter des modalités pratiques visant à faciliter l'adhésion des pays en développement à l'OMC. Il faut également promouvoir le renforcement des capacités et des institutions dans les projets de développement de ces pays afin de leur permettre de réaliser le développement durable et d'atteindre les objectifs de développement d'une manière plus souple et plus efficace.

61. **Mme Blum** (Colombie) dit que le commerce joue effectivement un rôle crucial dans la consolidation du partenariat mondial qui aidera à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/63/324). Le commerce est aussi important pour le développement que l'aide, le financement, l'investissement et la technologie. Sa délégation est donc préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha et reste déterminée à chercher une issue rapide et équilibrée qui pourrait mener à l'amélioration de l'accès au marché des exportations et des services des pays en développement.

62. La situation économique mondiale critique souligne encore plus l'importance qu'il y a d'affronter les déséquilibres du système commercial multilatéral.

Pour faire face au problème mondial de la nourriture, il est urgent de réduire les mesures protectionnistes et les subventions agricoles de pays en développement, lesquelles créent des distorsions qui découragent l'investissement et la croissance dans les secteurs agricoles du monde en développement. L'amélioration de l'accès des produits des pays en développement doit être considérée comme un élément fondamental des stratégies internationales visant à atténuer l'impact de la crise financière. A cet égard, les accords commerciaux, y compris les accords interrégionaux, peuvent jouer un rôle clé.

63. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement sera une occasion de souligner l'importance de la libéralisation du commerce en tant qu'élément clé des stratégies nationales de développement, de la croissance économique et de la création d'emplois. A cet égard, le projet de document final de la Conférence doit aborder la question des obstacles qui s'opposent à la réalisation des objectifs convenus en 2002 en matière de commerce international.

64. **Mme Zvereva** (Fédération de Russie) déclare que devant la turbulence et l'incertitude mondiales quant aux perspectives du commerce international et du développement, la communauté internationale doit résister à la tentation d'introduire des règles plus rigoureuses en matière de commerce international et de s'éloigner des positions convenues sur la libéralisation. Les négociations commerciales multilatérales doivent se poursuivre dans le cadre du Cycle de Doha et les divergences doivent être surmontées dans un esprit de compromis. La Fédération de Russie soutient sans réserve l'établissement d'un système commercial multilatéral prévisible et complet, et l'isolement économique n'est pas une option. Son pays continuera à travailler à son adhésion à l'OMC.

65. Appelant l'attention sur les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement et les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, elle dit que la Fédération de Russie est convaincu que la CNUCED doit maintenir son mandat existant et adapter ses travaux aux réalités et aux besoins pratiques des États Membres. La CNUCED doit continuer à jouer un rôle de chef de file et à encourager le dialogue entre les pays en développement, les pays développés et les diverses associations régionales. La CNUCED pourrait

également apporter une contribution significative à l'établissement d'un ordre économique plus juste et promouvoir la participation de pays en développement à la gouvernance et à la prise de décisions au niveau international.

66. **M. Natchiappan** (Inde) dit que les pays en développement ne bénéficieront du commerce que lorsque le régime du commerce international sera plus équitable et plus axé sur le développement. Le commerce doit lier les exportations à la création d'emplois et à l'ensemble de l'économie nationale des pays en développement. Parmi les autres mesures cruciales qu'il faudrait prendre, on peut citer des mesures visant à accroître la valeur ajoutée dans ces pays au lieu de perpétuer leur rôle de fournisseurs de matières premières, et à éliminer les restrictions sur les produits qui revêtent un intérêt pour ces pays.

67. L'Inde attache une grande importance à l'aboutissement rapide et au succès du Cycle de Doha et croit fermement qu'il faut rester fixé sur sa dimension « développement » au lieu de perpétuer les défauts structurels qui existent dans le commerce mondial, surtout dans l'agriculture. Le Cycle de Doha doit avoir pour but d'ouvrir de nouveaux marchés pour les pays en développement, surtout dans les pays développés; de créer de nouvelles possibilités et de promouvoir la croissance économique pour les pays en développement dans tous les secteurs, y compris les industries et les services; et d'aider les pays les moins avancés et les économies vulnérables à sortir de la pauvreté. Les tentatives des pays avancés visant à introduire des restrictions, à éviter de prendre des engagements ou à accroître leurs exigences vis-à-vis des pays en développement dans la négociation des modalités vont à l'encontre de l'esprit du Programme de Doha pour le développement.

68. Il est impératif d'accomplir des progrès dans les négociations relatives à l'agriculture, sans compromettre la sécurité économique des agriculteurs marginaux du monde de développement ou donner la priorité aux intérêts commerciaux. A cet égard, il exhorte les pays développés à faire preuve d'une plus grande flexibilité sur la question de la réduction et de l'élimination des subventions agricoles.

69. Le développement industriel et le secteur de services figurent parmi les autres éléments clés du programme pour le développement. Les pays avancés doivent garantir un accès significatif et efficace au

marché dans le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, mesure dont profiteraient tant les pays développés que les pays en développement.

70. La technologie a aussi un rôle crucial à jouer dans les efforts de développement. Un régime de droits de propriété intellectuelle plus juste est nécessaire pour faciliter le transfert de technologie vers les pays en développement à des taux préférentiels, notamment dans des secteurs tels que la santé et le changement climatique. A cet égard, il faudrait accélérer les travaux sur le mandat relatif au développement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. La communauté internationale doit aider activement les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les autres économies vulnérables, à éliminer les contraintes de l'offre pour profiter des possibilités offertes par le commerce international. Il est aussi nécessaire de rendre opérationnelle l'Initiative Aide pour le Commerce et d'affronter les problèmes de l'érosion des préférences.

71. L'Inde accorde un accès en franchise de droits et préférentiel aux produits de tous les pays les moins avancés et une assistance à de nombreux autres pays en développement, notamment en Afrique, par le biais de son programme d'assistance technique. Ces efforts de pays en développement comme l'Inde doivent être complétés par des efforts appropriés des partenaires développés.

72. **M. Kyaw Moe Tun** (Myanmar) appelle l'attention sur le fait que les incertitudes créées par les crises financière, alimentaire et énergétique et l'échec des négociations de Cycle de Doha pour le développement risquent de conduire à un retour aux mesures protectionnistes, au sentiment antimondialisation et à une plus grande dépendance vis-à-vis des accords bilatéraux et régionaux de commerce international. Cela met en péril l'édification d'un système commercial international équitable et impartial, et peut compromettre les chances d'expansion et d'élimination de la pauvreté des pays en développement ainsi que le progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Un système commercial multilatéral équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire ne pourra s'établir que si les membres de l'OMC font preuve de la volonté et de la flexibilité politiques nécessaires pour tenir les promesses de développement du Cycle de Doha.

73. Comme les économies de pays en développement ont tendance à être limitées à quelques produits clés, un mécanisme de sauvegarde spéciale, notamment dans le secteur de l'agriculture, doit être mis en place pour permettre aux pays en développement de faire face aux chocs externes et la question de la réduction des subventions et des tarifs agricoles dans les pays développés doit être examinée d'urgence dans les négociations de l'OMC.

74. L'accès au marché en franchise de droits et hors quota à tous les produits des pays les moins avancés doit être opérationnel avant même la conclusion du Cycle de Doha. L'Initiative Aide pour le commerce doit aussi être mise en œuvre et il faut allouer au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays moins avancés des fonds suffisants pour que ces pays puissent en bénéficier.

75. Au niveau national, le Myanmar met en œuvre des politiques axées sur le marché pour promouvoir la croissance économique et le développement, en mettant spécialement l'accent sur le secteur agricole pour encourager le développement rural et la sécurité alimentaire, en particulier par la culture du paddy. L'encouragement du secteur privé, le commerce transfrontière et l'expansion du commerce Sud-Sud ont mené à une augmentation du volume des exportations du pays.

76. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement requiert une approche holistique au développement. Les politiques et les initiatives de développement et un partenariat mondial dans les domaines du commerce, de l'aide, de la finance, de l'investissement et de la technologie devraient permettre aux pays en développement de posséder leurs propres plans de développement, et une augmentation substantielle du soutien international, tant en termes de volonté politique que d'action, est nécessaire pour sortir de l'impasse dans les négociations de l'OMC.

77. **M. Iziraren** (Maroc) souligne que l'échec des négociations de l'OMC et la multiplication d'accords commerciaux régionaux risquent de compromettre l'avenir et la crédibilité du système commercial multilatéral. Si l'on veut atteindre des résultats équilibrés qui tiennent compte des intérêts de tous les pays, en particulier des pays en développement, le développement doit rester l'aspect central des négociations du Cycle de Doha. Les négociations de l'OMC doivent s'attaquer à des problèmes tels que les

subventions agricoles, la propriété intellectuelle et les barrières non tarifaires et prendre en compte la capacité des pays en développement de tenir de nouveaux engagements de commerce. Le traitement spécial et différentiel doit continuer de faire partie intégrante du système commercial multilatéral afin de permettre aux pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, d'honorer leurs engagements et de faciliter leur intégration dans le commerce mondial.

78. La crise alimentaire souligne la primauté du secteur agricole dans l'économie des pays en développement, et son rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et la famine. Le réchauffement climatique, le faible niveau des précipitations, et les subventions agricoles dans les pays industrialisés ont mené à la détérioration de l'agriculture locale dans les pays les plus pauvres et a augmenté leur dépendance vis-à-vis des importations de denrées alimentaires. Les négociations de l'OMC doivent tenir compte de ces faits.

79. L'aide aux pays en développement, notamment par le biais de l'Initiative Aide pour le commerce, s'est avérée jusqu'ici insuffisante. Ces pays ont besoin d'aide pour renforcer leur capacité économique et commerciale afin qu'ils puissent tenir leurs engagements en matière de libéralisation et faire face aux coûts d'ajustement. Par ailleurs, des ressources financières additionnelles devraient être allouées à l'Initiative Aide pour le commerce.

80. **M. Metelitsa** (Biélorus) se félicite de la proposition tendant à éliminer les barrières commerciales qui a été formulée à la douzième session de la CNUCED. Il faut maintenir l'aide consultative et technique aux pays à revenu intermédiaire en se basant sur les véritables besoins de ces pays dans leurs efforts visant à réformer des secteurs spécifiques de leurs économies. Les institutions de Bretton Woods et l'OMC doivent établir des conditions plus équitables en matière d'adhésion, en tenant compte des besoins financiers et commerciaux de chaque pays. Toute réforme du système financier international doit donner aux pays à revenu intermédiaire une plus grande voix dans le processus de prise de décisions des institutions de Bretton Woods.

La séance est levée à 12 h 55.